

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du mercredi 1^{er} mars 2017

L'an deux mil dix-sept et le 1^{er} mars à 20 heures, le Conseil Municipal de TRANZAULT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian PAQUIGNON.

Présents : Philippe VIAUD, Philippe AMEYE Claudine BAYLE, Chantal HIBERT, Damien FRADET, Éric DESMET, Catherine, FLECHAIRE, Damien CATHERINEAU. Marc DEHECQ.

Absents-excuses : /

Pouvoir : /

Madame Claudine BAYLE a été nommée secrétaire de la séance.

1) Compte-rendu de la séance précédente,

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2017 est adopté à l'unanimité.

2) Délibérations :

- Vote des subventions communales et hors commune

Associations	2017
Familles Rurales	150
Club Informatique Intercommunal de Tranzault	500
Comité des Fêtes de Tranzault	800
Football BVN	800
La Mailloche Berrichonne	500
Vélo et Tourisme à Tranzault	1 200

Associations hors communes	2017
AMAC	304
Indre Nature	50
Basket de Neuvy St Sépulchre	100
La Gaule du Lys	50

- Tarif de location de la petite salle polyvalente

Le Conseil Municipal a décidé de fixer à 20,00 € la location de la petite salle polyvalente.

– Vote du taux des taxes locales au titre de l'année 2017

	2017
Taxe d'habitation	25.98 %
Taxe foncière bâti	17.81 %
Taxe foncière non bâti	52.55 %
CFE	19.95 %

– Compte Administratif 2016

Le Conseil Municipal a procédé à l'examen du compte administratif de l'année 2016.

3) Débat d'orientation

Le Conseil Municipal prévoit de modifier, en les réduisant, les charges de personnel, en vue de la modification du tableau des effectifs de la commune.

Concernant les dépenses d'investissement, l'assemblée étudie, selon différentes hypothèses, les économies qui pourraient être réalisées.

Le Conseil Municipal envisage d'effectuer un emprunt relais pour compenser la TVA sur les projets de l'année.

A la vue d'une prochaine vacance de logement communal, le Conseil pourrait meubler cet appartement, dont l'estimation du coût est de 2 000,00 €. Un complément d'informations sera sollicité auprès de l'ADIL.

4) Gestion du Cimetière :

Lancement de la procédure de reprises des concessions temporaires ou perpétuelles en état d'abandon manifeste.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance à 23 heures.